



DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques
☎ 02 38 79 33 81
☎ 02 38 79 33 95

DECISION N° 2023-113

Le Maire de Saint Jean de La Ruelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22

Vu la réglementation des Marchés Publics

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2023 en ce qu'elle donne délégation à Monsieur le Maire pour toute la durée du mandat pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, sans limite de montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

DECIDE

Article 1 : Un marché à procédure adaptée est passé, concernant :

Marché de prestations de services de sécurité

Marché n°23SJ14, attribué par lot comme suit :

- Lot 1 : Télésurveillance des bâtiments communaux, attribué à la société CINQ SUR CINQ SECURITE, sise 3 avenue Nicolas Conté, BP 10247, 28005 Chartres Cedex, pour un forfait mensuel de 257,40 € HT soit un forfait annuel 3 088,80 € HT
- Lot 2 : Prestations d'interventions, gardiennage et rondes de sécurité sur les bâtiments communaux (accord cadre à bons de commande) attribué à la société C.O.P.S., sise 28 avenue Georges Clémenceau, 45140 Saint Jean de la Ruelle, pour un montant maximum annuel de 30 000 € HT.

Durée du marché : La durée du marché est fixée à 12 mois à compter de la notification du marché valant ordre de service. Le marché sera reconductible annuellement de manière expresse 3 fois.

Article 2 : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 3 : Une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre
- Monsieur le Trésorier - Service de Gestion Comptable Orléans Métropole

Fait à Saint Jean de la Ruelle,
Le 15 décembre 2023



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle